

Compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Auménancourt, se sont réunis à 20h00 à la Mairie d'Auménancourt 38 rue du 151^{ème} RI 51110 Auménancourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 15 février 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents ou Représentés :

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Katia BART, excusée et ayant donné son pouvoir à Monsieur Alban WICZEWSKI, Madame Carole LOPEZ excusée et ayant donné son pouvoir à Madame Elisabeth TAYOT et Monsieur Stéphane GIAGRANDE ayant donné son pouvoir à Monsieur Sébastien GSELL.

Etaient Absents non Représentés :

Monsieur Franck GUREGHIAN et Virginie FORET FAUSTEN

Secrétaire de séance :

Madame Perrine FOURTINE ROCHET

Commune d'Auménancourt

N°1. Validation du devis de la société NEOTEC pour 7 balayages par an :

Le conseil municipal a adopté à 12 pour et 1 abstention la validation du devis NEOTEC pour 7 balayages par an dans la commune pour un montant de 3990€ TTC.

N°2 : Validation du devis de la société GOREZ

Après présentation, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le devis de la société GOREZ pour les marquages au sol de Pontgivart pour un montant de 4430.40€ TTC.

N°3 : Création d'un poste d'Adjoint administratif :

Après présentation, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint administratif. (Titularisation de Marine PIERRET)

N° 4 : Instauration de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle étendue aux agents territoriaux :

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité l'instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

N°5 : Dénomination de la rue du lotissement la brasserie :

Sur proposition du Maire et après débats et discussion, le conseil municipal décide d'attribuer au lotissement la Brasserie le nom de rue « Georges Michel »

N° 6 : Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 :

Le conseil adopte à l'unanimité l'instauration de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989.

N°7 : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 :

Le conseil adopte à l'unanimité l'autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

N° 8 : Autorisation de vendre 3 stères de bois :

Le conseil adopte à l'unanimité de vendre 3 stères de bois pour un montant de 90€ TTC.

N° 9 : Mise ne conformité réglementaire des délégations de pouvoir :

Après présentation, le conseil adopte à l'unanimité la modification des arrêtés n°957 et 958 de l'année 2020 pour la mise en conformité réglementaire des délégations de pouvoir.

Hors délibération :

Travail sur la 2ème partie de la traversée de la rue du 151ème RI (de la place à la sortie du village) :

Problématique car pas de réseaux d'eaux pluviales : il faut pouvoir trouver deux terrains pour permettre d'évacuer

Une des solutions : Terrain sur ruelle Saint Firmin : les propriétaires ont proposé de faire un échange parcellaire entre le bout de la ruelle et la partie donnant sur la rue permettrait de faire de l'évacuation de l'eau.

Objectif : fin d'année sortir un plan et obtenir accord du département pour cette 2ème tranche

Culture

Exposition sur les nuages de l'association Là Ô 29 mars au 28 avril 2024 au centre culturel (programme dans les boites aux lettres)

Exposition photo triennale 12/13 octobre 2024

Conseil municipal des jeunes

20 candidats, les maires d'Auménancourt et Saint Etienne vont passer dans l'école pour présenter leurs missions

Élection le 18/04

Pompier

Un travail va être effectué par les pompiers pour redessiner sur une carte actuelle les poteaux incendie qui sont manquants

Journée complète de formation PSC1 (diplôme) va être programmée

Prévision de l'achat d'un défibrillateur à installer à la mairie (réception du public)

Espace vert

Devis sur les tontes en cours

Information

Bulletin municipal est à l'impression, va bientôt être distribué

Remplacement des boites aux lettres en cours sur les 3 villages

Développement des installations énergie renouvelable

Il faut s'interroger sur le zonage qui pourrait être mis en place pour installer des panneaux solaires

**Conseil terminé à
21h30**

Fait à Auménancourt le 20 février 2024

Le Maire, Christophe MAHUET

